



ORDONNANCE PERMANENTE

OBJET

Traitement d'un bénéficiaire présentant une douleur rétro-sternale (DRS)

INDICATION

Pour tous les bénéficiaires présentant une douleur thoracique région rétro-sternale, toujours suspecter une douleur coronarienne.

APPLICATION

Infirmier (ère) travaillant dans tous les secteurs (sauf le service d'urgence) du Centre hospitalier Le Gardeur

ORDONNANCE

1. Donner O₂ par ventimask à 28%
ou
selon la prescription médicale du médecin traitant

2. Installer en position confortable

3. A. SI ANGINE CONNUE

Administrer nitrolingual 0.4mg S/L q 5 min. ad 3 doses maximum.

Si douleur persiste:

- a) Faire ECG per douleur et le faire interpréter par un médecin.
- b) Installer un microperfuseur et irriguer selon technique.
- c) Si la douleur persiste, aviser le médecin traitant.

B. SI PAS D'ANGINE CONNUE

- a) Aviser le médecin traitant ou de l'urgence.
- b) Faire un ECG per douleur et le faire interpréter par un médecin
- c) Installer un microperfuseur et irriguer selon technique.
- d) Prendre les signes vitaux; répéter selon l'état clinique

PROPOSÉ :

Chef du département clinique

Date

Direction des soins infirmiers

Date

ADOPTÉ :

Exécutif du CMDP

Date

APPROUVÉ :

Conseil d'administration

Date

En vigueur le :
